

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le deux Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 26 Mars 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6.

PRESENTS : MM. BUF Jean-Michel et MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et CODET Stéphane, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. RICARD Jean-François (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme GILLET Maryline*), M. VIGNÉ Frédéric (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à Mme DENIEL Brigitte*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUIHO Marie-France et M. MORMANN Cédric.

<u>OBJET</u> :	<i>Convention de mise à disposition d'un véhicule municipal aux associations blinoises.</i>
-----------------------	--

N° 2015 / 04 / 09

Le projet de convention proposé à l'Assemblée est destiné à définir les conditions de mise à disposition de véhicules municipaux aux associations blinoises pour les déplacements ayant un lien direct avec l'objet de l'association et uniquement pour les salariés ou adhérents de la structure. Elle prévoit les modalités de réservations, d'utilisation des véhicules et de périmètres de déplacements, ainsi que les responsabilités mutuelles et les conditions d'assurance.

Ces mises à dispositions sont consenties gratuitement, mais soumises à valorisation dans les comptes annuels des associations utilisatrices.

Considérant la nécessité de disposer d'un cadre permettant de définir les conditions de mise à disposition de véhicules municipaux, comprenant des règles de réservations et d'utilisation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Éducation – Enfance – Jeunesse – Formation, réunie le 13 mars 2015.

Vu le projet de convention et la note de synthèse adressés à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

.../...

Le Conseil Municipal,

- *APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de véhicules municipaux à des associations.*

- *AUTORISE Monsieur le Maire ou par délégation, aux adjoints concernés, à signer lesdites conventions.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 7 Avril 2015,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150402-CM-2015-04-09-
DE

Date de télétransmission : 07/04/2015

Date de réception préfecture : 07/04/2015

Séance du Conseil municipal du 2 Avril 2015

Délibération n° 2015 / 04 / 09